



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 10 octobre 2019**

RAPPORT N° 20/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

**Reconnaissance de l'intérêt public régional et
adoption du principe d'une participation financière de
la communauté intercommunal d'équipement du Haut-
Léman (CIEHL) pour le remplacement du téléski de La
Châ sur le domaine skiable des Pléiades.**

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 20/2019 :

Reconnaissance de l'intérêt public régional et adoption du principe d'une participation financière de la communauté intercommunal d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades.

La commission était composée de Messieurs :

Serge Ansermet, président et rapporteur

Nicolas Bonjour
Cihan Kirisci
Antoine Stubi

Alexandre Valloton (remplaçant Cl. Toluoso)
Jacques Zaugg

La commission s'est réunie à St-Légier le 3 septembre 2019 où elle a rejoint les commissions des autres communes de la CIEHL pour une séance d'information.

Des exposés généraux ont été présentés par Mmes Elina Leimgruber, syndic de Vevey et Colette Rossier cheffe du service des affaires intercommunales ainsi que M. Epp, Municipal à St-Légier ; ils en sont remerciés.

Le fonctionnement et le financement de la CIEHL nous sont présentés ainsi que le projet de renouvellement des remontées mécaniques de La Châ aux Pléiades. Celui-ci est l'objet du présent préavis tendant à reconnaître son intérêt public.

Toutes les explications figurent dans le préavis municipal, particulièrement dans son annexe 2 (Préavis de la municipalité de St-Légier). On se référera particulièrement aux chapitres 3.4 (pages 10ss.) de ce préavis. Par ailleurs, les exposés des intervenants sont joints au présent rapport (annexe).

De la discussion générale avec toutes les communes concernées, il en ressort les éléments principaux suivants :

Réchauffement climatique et ses conséquences sur l'enneigement

L'enneigement varie selon les années et les dernières saisons d'hiver n'étaient pas les moins bonnes. La question du réchauffement climatique n'a pas du tout été occultée : ainsi, la durée de l'amortissement de l'investissement a été réduite de 30 à 20 ans. A l'avenir Les Pléiades vont s'orienter vers un positionnement « 4 saisons ». Le rôle social des Pléiades est relevé : station de proximité très appréciée dans la région et accessible en transports publics. A ce titre l'investissement dévolu au renouvellement de l'installation du télésiège de La Châ se justifie.

Tourisme doux 4 saisons

Des actions seront entreprises ultérieurement pour concrétiser le positionnement « 4 saisons ». Le VTT pourrait être développé le long de la ligne MVR ou sur des chemins balisés, mais il n'est pas compatible avec la protection à assurer des prairies à narcisses. D'autres actions seront développées, comme par exemple des visites possibles de chalets d'alpages avec fabrication de fromage. Le non-remplacement du télésiège de La Châ présente le risque de perdre une clientèle très importante pour la station, clientèle qu'il serait très difficile de retrouver après coup vu les offres concurrentes. Il est encore ajouté que la signalétique des Pléiades sera améliorée.

Procédure d'enquête publique encore en cours et ses conséquences

Il est précisé que le financement de la CIEHL dépend de la réalisation ou non des installations telles que décrites. A ce jour il n'y a pas d'opposition au projet. Il est rappelé que la séance doit permettre aux membres des commissions de se pencher uniquement sur la question de l'intérêt public régional du projet et du principe de la participation à son financement par la CIEHL.

Nombre d'utilisateurs des Pléiades et des remontées mécaniques

La Coopérative des Pléiades gère le site. Cette coopérative a été créée il y a 16 ans et regroupe 8 des 10 communes de la Riviera (Montreux et Veytaux n'en font pas partie). Il relève l'attractivité du domaine skiable (proximité et accessibilité en transports publics) non seulement pour les écoles mais aussi pour les skieurs lambda. Avec le Magic Pass, 13'976 utilisateurs se sont rendus aux Pléiades en 2018-2019 ce qui représente une augmentation de 23%. Dès 2020, le trajet en train sera inclus dans l'offre MagicPass pour les Pléiades.

Nombre de jours d'exploitation du télésiège La Châ

Les jours d'exploitation se basent sur les jours d'activité du télésiège Les Motalles, avec une moyenne de 65 jours/an ces 15 dernières années. La moyenne du nombre de jours d'exploitation du télésiège de La Châ est de 44 jours/an seulement. En cause : le manque d'enneigement, en raison de son départ situé en forêt, d'où la pertinence de remonter de 270 mètres le départ du TK1.

Précisions d'ordre technique et financier

L'altitude du point de départ du futur télésiège de La Châ sera de 1'160 m., et celle de son point d'arrivée sera de 1'397 m.

Concernant les négociations liées aux servitudes : une seule convention reste à finaliser, le processus est en cours.

Il est relevé que l'investissement (Fr. 1'935'000.-), est moins élevé que celui d'un terrain de football et qu'il répond à un besoin régional, notamment celui des familles et des écoles.

Les éventuels surcoûts n'ont pas été évalués, n'étant pas d'actualité, mais en tous les cas ils ne seraient pas à la charge de la CIEHL, mais des communes de Blonay et de St-Légier - La Chiésaz.

Arrêt du Tribunal fédéral concernant la gratuité pour les écoles

Les projections réalisées n'ont pas pris en compte cet arrêt du TF, les études étant antérieures à cette décision. Les excursions et les camps sont désormais financés soit par les communes soit par les budgets des écoles. L'impact de cette décision fédérale est donc minime.

Offre combinée incluant le train

Les discussions avec les acteurs du Magic Pass n'ont pas permis (délais trop courts) d'intégrer le trajet du train pour Les Pléiades dans l'offre 2018-2019. C'est pourquoi, le Pass Famille a été créé, combinant train et ski à un prix très attractif pour les familles : Fr. 49.-/jour pour 2 adultes et 3 enfants (maximum). L'objectif de la Coopérative des Pléiades est de garantir des « tarifs sociaux » (carte journalière à CHF 24.- (sans le train) pour les adultes et CHF 13.- pour les enfants).

La commission ad'hoc des représentants de Vevey se retire pour délibérer de son côté :

Il est relevé que le montant de la participation financière de la CIEHL (CHF 300'000.-) n'est pas mentionné en conclusion du préavis. A part le fait qu'il a toujours été procédé de cette façon, il est précisé que chaque commune finance la CIEHL par un montant de CHF 5.- par habitant (de l'ordre de CHF 100'000, pour notre ville), il n'y a donc aucun prélèvement par les communes spécifiquement pour leur participation financière. La question d'une modification du projet initial - par exemple si le tronçon supérieur ne devait pas être réalisé - est soulevée : dans ce cas, la participation financière serait évidemment réduite mais l'intérêt public de cette réalisation subsisterait. Un commissaire estime que le nombre de skieurs par journée d'exploitation est faible (environ 200 par jour). De Vevey, entre 300 et 400 élèves par saison suivent les cours de l'école suisse de ski, l'intérêt est donc marqué pour notre ville. L'intérêt de la piste desservie par ces nouvelles installations est relevé : du fait d'un enneigement plus favorable elle concourt à rendre plus attrayant l'ensemble du domaine skiable en créant une synergie entre les pistes. Par ailleurs, en plaçant le départ du téléski plus haut dans la pente un meilleur enneigement est favorisé.

Vote final : le préavis est accepté par 5 voix et 1 abstention.

Conclusions

Nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

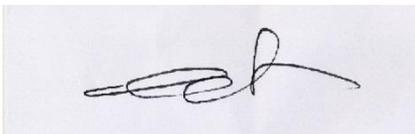
LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis N° 20/2019, du 4 juin 2019, relatif à la « Reconnaissance de l'intérêt public régional et adoption du principe d'une participation financière de la communauté intercommunal d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. de reconnaître l'intérêt public régional du remplacement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades ;
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le préavis municipal.

Le président rapporteur,



Serge Ansermet

Sept. 2019

BIENVENUE

PRÉAVIS RELATIF À LA RECONNAISSANCE
DE L'INTÉRÊT PUBLIC RÉGIONAL ET À L'ADOPTION DU
PRINCIPE D'UN FINANCEMENT PAR LA CIEHL
POUR LE REMPLACEMENT DU TÉLÉSKI DE LA CHÂ -
DOMAINE SKIABLE DES PLÉIADES

SÉANCE D'INFORMATION AUX COMMISSIONS DES CONSEILS COMMUNAUX
MARDI 3 SEPTEMBRE 2019

ACCUEIL

MME ELINA LEIMGRUBER

**PRÉSIDENTE DU CONSEIL
ADMINISTRATIF
DE LA CIEHL**



DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

- > Présentation des éléments principaux du préavis
 - Rappel du fonctionnement de la CIEHL (SAI)
 - L'essentiel du projet (St-Légier)
 - Intérêt public régional et principe d'une participation financière de la CIEHL (SAI)

- > Questions et discussion

- > Apéritif et pour les commissions qui le souhaitent :
10 salles à disposition pour siéger

PRINCIPAUX ELEMENTS DU PREAVIS CIEHL



CIEHL : BREF RAPPEL FONCTIONNEMENT

- > Créée en 1987 par les dix communes de la Riviera sous la forme d'une entente intercommunale (art. 110 LC)
- > Fonds destiné au soutien de projets reconnus d'intérêt public régional : «crousille régionale»
- > Contribution annuelle des communes à hauteur de Fr. 5.- / hab. au minimum (1992 - 1995 : Fr. 7.50 / hab.)
- > Organes :
 - Conseil administratif (CA) :
1 délégué par municipalité (10 syndics)
 - Commission intercommunale de gestion :
délégués désignés par les conseils communaux (CC)
parmi leurs membres

CIEHL : BREF RAPPEL FONCTIONNEMENT (SUITE)

- > Demande d'une ou de plusieurs communes maîtres d'œuvre, adressée par leur municipalité au CA de la CIEHL
- > Examen par le CA et consultation des municipalités
- > Reconnaissance du caractère d'intérêt public régional d'un projet par les 10 Conseils communaux et accord sur le principe du subventionnement par la CIEHL par le biais d'un préavis
- > Fixation par les municipalités, du montant et des modalités d'une subvention de la CIEHL
- > Derniers projets d'équipements soutenus :
 - 2012 : travaux d'assainissement de l'Auditorium Stravinski
 - 2014 : équipements techniques d'exploitation de la Salle del Castillo
 - 2017 : Espace régional des Pléiades

PRESENTATION DU PROJET

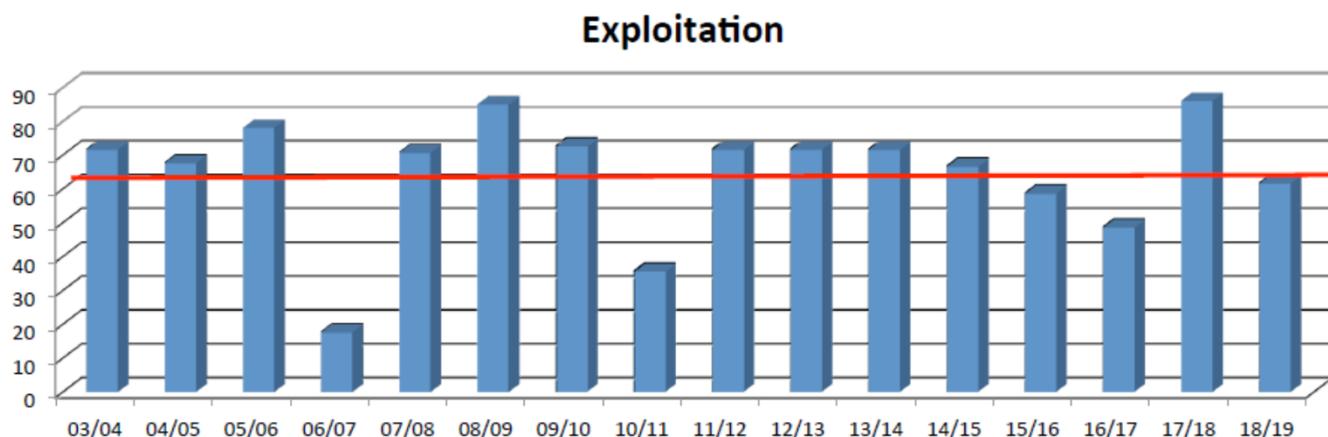


HISTORIQUE / CONTEXTE

- > 2001-2002 : préavis CIEHL domaines Pléiades / Jaman
Participation de la CIEHL de Fr. 2 mios (Fr. 1 mio / domaine)
- > 2003 : constitution de la Coopérative des Pléiades
8 communes de l'Ouest de la Riviera membres
Communes de Blonay / St-Légier propriétaires des installations et immeubles
- > Télési de La Châ : 1^{ère} installation sur le domaine en 1954
Tracé / fonctionnement modifiés en 1975 (départ / arrivée)
Travaux d'entretien et d'aménagements ponctuels

CONDITIONS D'EXPLOITATION - DOMAINE DES PLÉIADES

- > Ouverture du domaine : décembre à mars, adaptable selon les conditions d'enneigement - moyenne = 65 j. d'exploitation



- > **Pistes desservies par le téléski de La Châ les plus intéressantes du domaine :**
 - **Orientation Nord / longueur / degré de difficulté (rouge)**
 - **Offrent au public cible une palette intéressante de niveaux**

CONDITIONS D'EXPLOITATION - DOMAINE DES PLÉIADES

- > **Proximité immédiate des zones urbaines de la Riviera :**
bassin de 80'000 hab.
- > **Accès direct en transports publics (MVR)**
- > **Attrait pour les familles et les écoliers (public cible) /**
Excellente fréquentation de l'ESSSP (3^{ème} position VD)

PERIODE DES VACANCES : NOMBRE D'ELEVES / DE COURS DONNES

SAISON	PROGRAMME	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
VEVEY	4 j. x 8 semaines	304	325	291	356	227	413
LA TOUR-DE-PEILZ	5 j. x 2 semaines	226	221	173	198	0	243
BLONAY / ST-LEGIER	4.5 j. x 2 semaines	237	227	223	244	231	228
CERCLE DE CORSIER	4 j. x 1 semaine 2 j. x 1 semaine	299	292	308	290	240	350
VACANCES	# cours	308	319	334	237	228	503
TOTAL		1'374	1'384	1'329	1'325	926	1'737

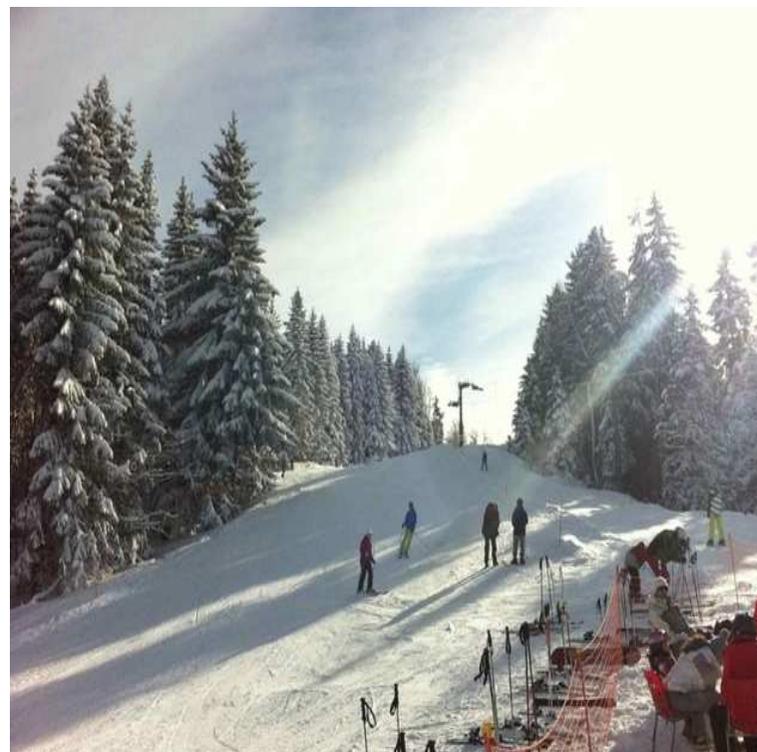
CONDITIONS D'EXPLOITATION - DOMAINE DES PLÉIADES

- > Création de l'abonnement «**Pass Famille**» saison 2017-2018 :
Fr. 49.- / 1 j. pour 2 adultes et jusqu'à 3 enfants
- > Abonnement de saison dès 2015 pour accès aux 2 domaines
(Pléiades / Jaman - Rochers de Naye)
- > Intégration des 2 domaines à l'offre «**Magic Pass**» dès saison
2018-2019

CONDITIONS D'EXPLOITATION (SUITE)

Installation de La Châ sous exploitée :

- > Enneigement insuffisant au point de départ
- > Rupture de charge au point d'arrivée (sommet des Bondenoces)
- > Pâturages : exploitation possible avec 20 cm de neige.
Pas de volonté de développer l'enneigement artificiel à terme mais de s'adapter aux conditions et remonter le point de départ



DÉMARCHES BLONAY / ST-LÉGIER

- > Octobre 2017 : préavis commun relatif au crédit d'étude pour le renouvellement du téléski de La Châ de Fr. 181'000.- (Fr. 90'500.- pour chaque commune) adopté par les 2 CC

- > Le crédit d'étude a permis de financer :
 - Les travaux permettant la prolongation de l'exploitation ⇨ 2019
 - La mise en soumission nouvelle installation / mise à l'enquête
 - L'étude d'opportunité Pacte3f

- > **Résultats de l'étude Pacte3f :**
 - **Positionnement fort du domaine orienté familles «4 saisons»**
 - **Privilégier le maintien du téléski de La Châ (scenarios 1 / 3)**

- > **Scenario 1 retenu par les Municipalités de Blonay / St-Légier**
À terme, les développements du scenario 3 pourraient être pris en compte

PROJET RETENU POUR LE TÉLÉSKI DE LA CHÂ

Installation à pince fixe, à monosiellette - rectiligne :

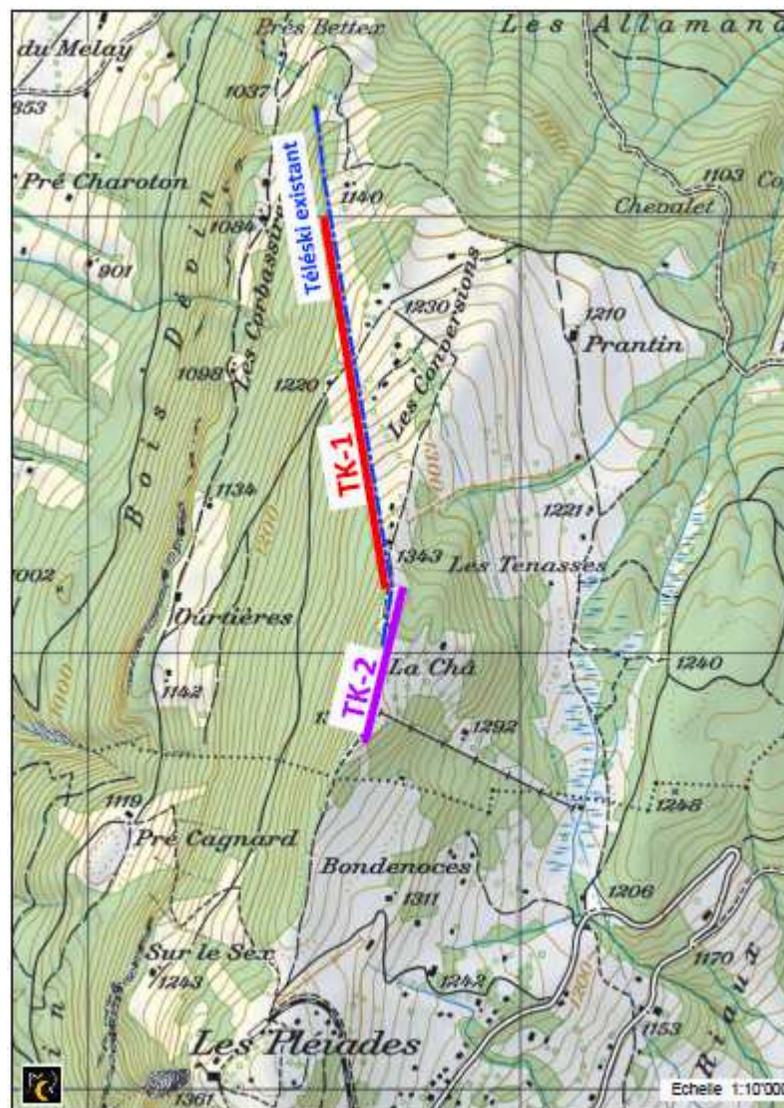
- > Meilleur confort d'utilisation
- > Pas de changement de direction
- > Technologie actuelle
- > Coût d'entretien et d'exploitation modéré



PROJET RETENU POUR LE TÉLÉSKI DE LA CHÂ (SUITE)

Remplacement du téléski actuel par 2 téléskis :

- > La Châ 1 (TK-1) - installation principale
 - Départ du TK-1 remonté de 270 m
 - Accès direct des skieurs au restaurant de La Châ (arrivée du TK-1)
- > La Châ 2 (TK-2) - installation de liaison jusqu'au sommet des Bondenoces (pas de rupture de charge)



PRÉAVIS COÛTS D'INVESTISSEMENTS BLONAY/ST-LÉGIER

- > Février 2019 : préavis commun relatif aux coûts d'investissements de Fr. 1'935'000.- (Fr. 967'500.- pour chaque commune)
- > Détail des coûts à l'annexe 2 du préavis CIEHL
- > Options «4 saisons» et «PMR» non comptabilisées (développements du scénario 3 Pacte3f)
- > Pas de subvention possible du Canton : position du Conseil d'Etat sur le programme «Alpes vaudoises 2020»
- > Préavis n° 03/2019 adopté par le CC de St-Légier le 18.03.2019
Préavis n° 02/2019 adopté par le CC de Blonay le 26.03.2019

CONDITIONS / CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- > Période des travaux : mai - fin octobre 2019
 - Construction du TK-1 en cours
 - Construction du TK-2 en octobre 2019 (procédure en voie de finalisation)

- > Contrôle de l'installation : fin 2019

- > Autorisation d'exploiter : ~ début 2020

- > Servitudes / conventions à établir ou actualiser en parallèle

DÉVELOPPEMENTS PRÉVUS À TERME

Développer un tourisme 4 saisons aux Pléiades -
«Enjoy Pléiades» :

- > «Station familiale de proximité»
- > En collaboration avec MVT / MVR / Associations
- > Mise en place nouvelle signalétique harmonisée (en cours)
- > Parcours VTT : ligne MVR = épine dorsale
- > Exploitation estivale des remontées mécaniques (difficile à envisager concrètement / dans respect du site)
- > Orientation familles / parcours pédestres / buvettes
- > Programme évènementiel

INTÉRÊT PUBLIC RÉGIONAL DU PROJET

«Arguments» du CA CIEHL :

- > Rappel du soutien CIEHL en 2001 : remontées mécaniques Pléiades / Jaman
- > Remplacement du télésiège de La Châ : dans liste investissements de l'étude sur les installations sportives régionales (réponse au postulat du même nom en 2015)
- > Offre de proximité pour les familles et écoles / desserte par les TP
- > Synergie avec l'Espace régional des Pléiades (participation CIEHL)
- > Perspectives / réflexions similaires actuelles sur les 2 domaines skiables de la Riviera
- > Calendriers différents entre les 2 domaines - priorité pour le renouvellement du télésiège de La Châ ⇨ «1^{ère} étape»
- > Capacité budgétaire de la CIEHL vérifiée

INTÉRÊT PUBLIC RÉGIONAL DU PROJET (SUITE)

- > Consultation des Municipalités 1^{er} trimestre 2019 : unanimité sur la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet et sur le montant de la participation de la CIEHL de Fr. 300'000.-
- > Rappel que la CIEHL **participe** financièrement à des projets reconnus d'intérêt public régional, mais **ne les cofinance pas** (≠ stade d'athlétisme régional)
- > La participation financière de la CIEHL au projet de renouvellement du télésiège de La Châ (Fr. 300'000.-) correspond à ~ 15% des coûts d'investissement (idem 4 derniers projets en regard des axes de financement retenus)
- > La CIEHL s'engage sur le principe et le montant
La subvention n'est versée qu'une fois le projet réalisé
Elle ne participe pas aux coûts d'exploitation / de fonctionnement (art. 12 convention)

DÉCISION DES DIX CC

Selon l'art. 3 de la convention CIEHL :

- Les dix CC de la Riviera sont appelés à se déterminer sur la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet présenté, soit le renouvellement du téléski de La Châ
- Cette décision inclut le principe même du subventionnement par la CIEHL
- L'unanimité des dix CC est requise

**QUESTIONS
ET
DISCUSSION**

